

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Philippe Cardin

<https://www.cadre21.org/membres/afc8c866ae21cc76d4b11624>

Date d'obtention : 2021-12-03 14:45:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet de traiter une situation de sexto très rapidement. Elle outille les intervenants des écoles sur la procédure à faire lors de ces événements. La trousse est munie de plusieurs éléments tels que la procédure à suivre, un aide mémoire, un guide pour les parents, un guide pour les intervenants, des feuilles de questionnaires ainsi que des sacs dans lesquels on ajoute les cellulaires confisqués. Il est important de ne jamais regarder le contenu pornographique impliquant une ou des personnes mineures. Cela correspond à une infraction majeure. Pour évaluer l'incident, il faut rencontrer les élèves impliqués et les questionner à partir de la grille d'évaluation qui se trouve dans la trousse. La grille permet d'évaluer la nature, l'amorce, les intentions et l'étendue de la situation. À n'importe quel moment de l'enquête, il est important d'appeler la police immédiatement si la situation est reliée à une intention malveillante. Si on pense qu'un élève a du contenu de pornographie juvénile ou de photos intimes, on est dans le devoir de confisquer immédiatement le cellulaire et le mettre dans un sac prévu à cet effet. Il est important d'aviser les policiers de cette situation pour qu'ils puissent prendre en charge la suite des événements.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir utiliser la trousse Sexto. Je serai rassuré de pouvoir aider les jeunes rapidement et efficacement. Les photos et vidéos risquent beaucoup moins de se propager et de créer des dégâts dans la vie de ou des adolescents impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de prendre le temps d'écouter chaque élève. Je garderai toutes mes rencontres confidentielles. Je vais m'assurer que l'élève ne me montre pas les photos ou vidéos. Je vais rassurer la victime tout au long du processus et rester disponible pour elle.